



Extrait du registre des délibérations Réunion du 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du doyen d'âge, Monsieur Christian SCHOTT, adressée le 16 avril 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire	: Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée	: M. Christian SCHOTT

N° 2014-23

OBJET : CONVENTION DE FACTURATION DES ACTIVITES DE PREFIGURATION DE LA SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES LE GUEULARD+

La régie personnalisée Le Gueulard+ est créée le 9 janvier 2014, par délibération n°2014-01, et démarre ses activités au 1^{er} avril 2014.

Afin de permettre le démarrage des missions du projet artistique et culturelle de la scène de musiques actuelles Le Gueulard+, et, dans l'attente de la création du compte bancaire de la régie personnalisée Le Gueulard+, il a été convenu que l'association Pavé assume le coût des activités de préfiguration de la future scène de musiques actuelles à compter du 1^{er} janvier 2014.

Dans ces cas précis, il n'est pas possible de procéder aux transferts des dépenses dans l'immédiat. Aussi, est-il nécessaire de conclure une convention de facturation pour les coûts mentionnés, pour lesquels l'association Pavé procède actuellement aux règlements.

Une convention réglant les modalités de prise en charge des factures des activités de préfiguration est conclue entre la régie personnalisée et l'association Pavé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de facturation des activités de préfiguration de la Scène de Musiques Actuelles Le Gueulard + ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)

Hayange, le 24 avril 2014

Le Président,



Moreno BRIZZI

